

**45 - Subventions aux associations médico-sociales - Première attribution 2011**

**M. l'Adjoint HAKKAR, Rapporteur :** La Ville de Besançon soutient les associations locales qui ont pour objet l'accompagnement du malade dans sa vie quotidienne et la lutte contre la maladie ainsi que les associations qui conduisent des actions de prévention.

Il est proposé d'attribuer en première répartition 2011, aux associations à caractère médico-social, les subventions suivantes :

Dénomination association	Objet social	Subventions attribuées par l'Etat et autres collectivités territoriales	Sommes attribuées par la Ville de Besançon		Montant de la subvention sollicitée en 2011	Sommes proposées Première attribution 2011
		2010	2009	2010		
APEDA (Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs)	Soutien et accueil des familles d'enfants déficients auditifs	2 100 €	900 €	900 €	1 100 €	800 €
Alcool assistance La Croix d'Or	Aide et accompagnement aux personnes en difficulté avec l'alcool	-	850 €	800 €	1 000 €	700 €
Ecoute JALMALV	Accompagnement de personnes âgées et en fin de vie	2 000 €	700 €	700 €	1 000 €	600 €
Les Mutilés de la Voix	Aide et soutien aux opérés du larynx	-	600 €	600 €	600 €	600 €
MJC Palente Orchamps	Centre social du quartier de Palente Orchamps	184 450 € (2009)	0 €	0 €	4 000 €	4 000 €
AVC Sud 25	Informers sur les AVC - Aide et soutien aux patients et à leur famille	-	0 €	0 €	500 €	500 €
<b>Total</b>						<b>7 200 €</b>

L'enveloppe globale 2011 est de 30 426 €.

Concernant le solde, une deuxième attribution sera réalisée au dernier trimestre 2011 aux associations qui auront fait parvenir leur dossier complet.

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention ou l'avenant correspondant.

En cas d'accord, la somme totale, soit 7 200 €, sera prélevée au chapitre 65.510/6574 CS 50000.

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mlle RONZI, M. MONNEUR et Mme MICHEL n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2011.